RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

89IT
société par actions simplifiée au capital de 2000 euros
siège social : 32 Rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt
989403324 RCS NANTERRE
(la “**Société**”)

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 10/10/2026

Les Associés :

- Monsieur Romain ALLE-HAUTCHAMP, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 10000 actions en pleine propriété
- Monsieur Guillaume LECOMTE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] titulaire de 10000 actions en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble vingt mille (20000) actions, soit la totalité des actions de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

DÉCISION 1
(Nomination d'un nouveau Directeur Général)

Les Associés décident de nommer en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 10/10/2026 :

Monsieur Guillaume LECOMTE, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Guillaume LECOMTE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Guillaume LECOMTE a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

R.A. G.L.

Les Associés décident que les fonctions du nouveau Directeur Général seront exercées gratuitement.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 2
(Transfert du siège social de la Société)

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, de transférer le siège social de la Société du 32 Rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt au 4 Rue Alfred de Vigny 78112 Saint-Germain-en-Laye, et ce à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 3
(Modification corrélative des statuts de la Société)

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit : la mention de l'adresse de l'ancien siège social à savoir "**32 Rue de Paris 92100 Boulogne-Billancourt**" est supprimée et est remplacée par la mention de l'adresse du nouveau siège social à savoir "**4 Rue Alfred de Vigny 78112 Saint-Germain-en-Laye**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 4
(Signature électronique pour les formalités)

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnait et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la

R.A. G.L.

fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

DÉCISION 5
(Pouvoirs pour les formalités)

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.

**

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 10/10/2026, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnait, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 10/10/2026,



Romain ALLE-HAUTCHAMP
Président et Associé



Guillaume LECOMTE
Associé



Directeur Général
Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société 89IT

R.A. G.L.